

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :

le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES– DONATION D'UN MATERIEL DE GRAVURE PAR SIMONE JEAN

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Françoise TALBOT à Christiane PINEAU, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Françoise TALBOT, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C48-12-2013-DE
Date de télétransmission : 20/12/2013
Date de réception préfecture : 20/12/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – DONATION D'UN MATERIEL DE GRAVURE PAR SIMONE JEAN

Monsieur **Alain PARROT**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Les œuvres de Simone et Henri JEAN – peinture, dessins, gravures, écrits - ont fait l'objet d'une grande rétrospective au musée Bernard d'Agesci à Niort, du 6 juillet au 4 novembre 2012.

Cette occasion a permis de mettre en avant l'ancrage de ces artistes dans le patrimoine et la vie culturelle du territoire.

Dans le dossier de presse en date du 6 juillet 2012, rétrospective Simone et Henri Jean au musée Bernard d'Agesci, on peut lire :

« Le goût et le besoin de partage ne sont certainement pas étrangers à leur installation en 1982 à la Couarde et à la conception de leur « maison-atelier ». Avec le concours d'amis architectes et la participation d'artisans locaux, ils construisirent un lieu de vie, de travail, d'exposition et d'échanges avec leur public et d'autres artistes. Une volonté, faire découvrir la gravure. Celle d'autres créateurs et la leur. La « Cheminée Bleue » devint un lieu de création, de diffusion et de recherche. Leur collaboration, leurs recherches leur permirent de créer des oeuvres plus complexes, de la conception à la réalisation, pour une création à quatre mains. (...)

Ils se consacrèrent alors entièrement à la création, tout en participant à la vie culturelle régionale (fête de la gravure, expositions, projets, interventions en milieu scolaire, événements culturels...). La qualité de leurs oeuvres les fit alors connaître dans tout le grand Sud-ouest : Bordeaux, Anglet, Niort, Poitiers, Cognac, Périgueux, Angoulême, Sarlat... et dès les années 90 dans les grands salons internationaux : rendez-vous annuels de la FIAC/Editions-SAGA à Paris, de Art Expo à New York, ESTAMPA à Madrid. Leurs créations furent diffusées dans de nombreuses galeries et musées au Japon, aux Etats-Unis, à Québec, au Chili..., du Mexique à la Norvège en passant par la Russie, l'Égypte, l'Angleterre, l'Allemagne, les Pays-Bas... la liste est longue. C'est dans ces années qu'ils poussèrent la gravure dans ses derniers retranchements, mariant les techniques traditionnelles à des techniques contemporaines dans les mêmes oeuvres pour les faire dialoguer et en extraire tous les registres du sensible, y ajoutant même le dialogue avec les supports papier et l'écriture poétique : « Séquences », « Bestiaires », « Pâtatraces », ... autant de séries qui expriment une création définitivement unique et originale. Ils mélangèrent techniques multiples et techniques mixtes. Afin de mieux servir leur désir de liberté et s'affranchir des contraintes de formats, supports, et de tout autre dépendance du marché du matériel pour artiste, ils fabriquèrent leur encres, pastels, ainsi que des supports uniques, cherchant au plus près tous les matériaux pouvant se graver : zinc, plastique, bois, cuivre. Des défis permanents dans la rigueur, mais aussi à la recherche d'un plaisir ludique dans la création à deux. S'étonner et étonner. Découvrir et faire découvrir. »

Afin de pérenniser l'usage du matériel de gravure, Madame Simone JEAN a souhaité en faire don à la Communauté d'Agglomération de Niort avec condition que ce matériel reste propriété de la CAN et soit inaliénable. L'objectif sera que l'Ecole d'Arts Plastiques puisse le

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20131216-C48-12-2013-DE
Date de télétransmission : 20/12/2013
Date de réception en préfecture : 20/12/2013

mettre à disposition des plasticiens qui en feraient la demande dans le cadre de conventions établies à cet effet.

Il est en outre entendu que Madame Simone JEAN ou l'association « Les Amis de Simone et Henri JEAN » pourront librement accéder à ce matériel, dans la limite d'un mois par an.

La Communauté d'Agglomération de Niort prendra à sa charge les frais de déménagement du matériel, l'aménagement du local destiné à le recevoir, situé au rez-de-chaussée du bâtiment B du Centre Du Guesclin.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Accepter le don de Madame Simone JEAN consistant en : deux très grandes presses de gravure de grand format et du matériel de gravure avec condition que ces biens restent propriété de la CAN compétente,
- Approuver le principe d'une mise à disposition de ces biens par l'Ecole d'Arts Plastiques de la Communauté d'Agglomération de Niort à des plasticiens dans des conditions déterminées par convention,
- Approuver les termes de la convention jointe en annexe,
- Autoriser la Présidence à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la donation, ainsi que les conventions de mise à disposition.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain PARROT

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C48-12-2013-DE Date de télétransmission : 20/12/2013 Date de réception préfecture : 20/12/2013
--